

Liberté Égalité Fraternité

Destinataires:

Mme Camille François

M. Adrien Basdevant

M. Rémi Ronfard

Paris, le 1 4 FEV. 2022

Madame, Messieurs,

La promesse technologique du métavers est de permettre à ses utilisateurs de s'immerger dans un monde numérique distinct (réalité virtuelle) ou parallèle (réalité augmentée) du monde physique, tout en y permettant des interactions en temps réel, que ce soit en recourant au clavier et à la souris ou à des interfaces homme-machine encore plus avancées (casque de réalité virtuelle, bras à retour d'effort, etc.).

Depuis deux ans, la multiplication des événements et espaces virtuels et, récemment, l'annonce d'investissements massifs dans de nouveaux métavers par certains grands groupes du numérique ont remis en lumière ce nouveau territoire de l'innovation technologique, dont la définition et les différentes formes restent toutefois floues.

Le développement de ces environnements numériques pourrait transformer profondément les pratiques et les usages numériques, qu'ils soient liés à la création, à la visite de lieux culturels, aux interactions sociales - personnelles comme professionnelles - ou à l'entrepreneuriat et l'industrie.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons vous confier la mission de nous éclairer sur les grands enjeux économiques, sociétaux et culturels que soulève selon vous le développement des métavers. Cette mission a pour objet d'explorer

- d'une part, les opportunités liées à l'émergence de métavers (économiques, culturelles, créatives, éducatives, sociales...);

- d'autre part, les défis soulevés par ces innovations (présence de la France et de l'Europe dans les chaînes de valeur, souveraineté numérique, protection des mineurs et de la vie privée, préservation d'infrastructures ouvertes et de communs numériques, respect des règles de concurrence et de la propriété intellectuelle, sécurité, impact environnemental...) et la manière dont la France pourrait y répondre.

Vous vous attacherez en outre à :

- présenter un panorama à date des types de métavers qui pourraient émerger et procéder à l'identification des cas d'usages les plus novateurs ou en rupture, qu'ils existent ou soient susceptibles d'apparaître. Vous pourrez utilement produire une cartographie des acteurs en présence, des produits qu'ils développent et de leurs caractéristiques distinctives ainsi que du positionnement des acteurs français dans ce nouvel écosystème;
- proposer un ensemble de mesures susceptibles de favoriser l'émergence de technologies et de services européens du métavers, ainsi que le bon positionnement de notre industrie dans la chaîne de valeur ;
- identifier les freins persistants à l'appropriation de ces métavers par les citoyens, qu'il s'agisse des freins technologiques ou en termes d'usage et d'expérience utilisateur, ainsi que les moyens de les lever ;
- proposer un socle de valeurs et de principes devant guider le développement du métavers tout en identifiant les enceintes nationales ou internationales susceptibles d'en être les garantes dans la durée, afin que la France puisse jouer un rôle moteur dans le déploiement de ce nouvel environnement numérique ;
- étudier les enjeux soulevés par les échanges de valeurs qui se produiront dans le métavers, notamment les liens existants entre le métavers, la blockchain et les crypto-actifs.

Ces éléments pourront servir à alimenter les réflexions du gouvernement sur l'élaboration d'une stratégie nationale afin que la France tire profit des opportunités offertes par le déploiement de ce nouvel environnement numérique, tout en assurant que ces évolutions demeurent conformes à nos valeurs.

Vous associerez à ces travaux Bruno Sportisse, président-directeur général d'Inria.

Pour mener à bien ces travaux, vous vous appuierez sur les services de la direction générale du Trésor, de la direction générale des entreprises, de la direction générale des médias et des industries culturelles, du pôle d'expertise de la régulation du numérique.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et à nous informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Nous souhaitons être destinataires d'une note d'étape fin mars et de votre rapport final fin mai 2022.

Nous vous prions de croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Bruno Le Maire Ministre de l'Economie,

des Finances et de la Relance

Roselyne Bachelot Ministre de la Culture

Cédric O

Secrétaire d'Etat

chargé de la Transition numérique et des communications électroniques